

Procès-verbal de la 216^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 25 avril 2017, à 16 h 30, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Alain Lamarre Michel Rouleau Benoît Valiquette

Absence motivée :

Monsieur Benoît Tessier

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame Hélène Pichette



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

216.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

CERL-170425-01

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

216.1 Adoption de l'ordre du jour

216.2 Adoption du procès-verbal de la 214^e assemblée du comité exécutif

216.3 Adoption du procès-verbal de la 215^e assemblée du comité exécutif

216.4 Suite(s) aux procès-verbaux

216.5 Orientations budgétaires 2017-2018

216.6 Budget d'investissement 2017-2018 :

- *Maintien d'actifs du parc immobilier*
- *Renouvellement du parc mobilier (MAOB)*

216.7 Mandat au CCSR pour l'acquisition de mannequins simulateurs haute-fidélité et de systèmes de captation : ratification de la décision de la direction générale

216.8 Informations

216.9 Divers

216.10 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

216.2 Adoption du procès-verbal de la 214^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-170425-02

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 214^e assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le 14 février 2017. »*

Adoptée à l'unanimité.

216.3 Adoption du procès-verbal de la 215^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

CERL-170425-03

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 215^e assemblée extraordinaire du comité exécutif tenue le 28 mars 2017. »*

Adoptée à l'unanimité.

216.4 Suite(s) aux procès-verbaux :

Sans objet.

216.5 Orientations budgétaires 2017-2018 :

Il est prévu au Règlement de gestion financière que le conseil d'administration adopte, préalablement à la préparation des budgets, un document d'orientations budgétaires devant guider leur élaboration.

La directrice des ressources financières présente ce document pour l'année 2017-2018.

Attendu que le document d'orientations budgétaires tient compte des faits saillants et choix budgétaires du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu qu'il se base sur les principes généraux de planification budgétaire qui ont cours au Cégep régional depuis plusieurs années;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le document d'orientations budgétaires 2017-2018 tel que déposé par la direction des ressources financières. »

Adoptée à l'unanimité.

216.6 Budget d'investissement 2017-2018 :***a) Maintien d'actifs du parc immobilier :***

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier et répond aux questions des membres.

L'allocation 2017-2018 pour le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Cependant, afin de permettre la réalisation de certains travaux dès la fin de la présente année scolaire, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2016-2017.

Cette allocation sera revue à la lumière des montants et des paramètres transmis par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2017-2018.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2016-2017 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 3 676 400 \$;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2017-2018 pour le maintien d'actifs du parc immobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2016-2017 sera reconduite;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès la fin des classes un certain nombre de travaux pour qu'ils soient complétés ou suffisamment avancés pour le début de la prochaine année scolaire;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2017-2018 – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2016-2017, soit 3 676 400 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB) :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

L'allocation 2017-2018 pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Afin de procéder aux achats nécessaires en temps et lieu propices au déroulement des activités de la prochaine année, il est demandé d'autoriser une allocation provisoire sur la base des montants accordés en 2016-2017.

Cette allocation sera revue à la lumière des montants et des paramètres transmis par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2017-2018.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2016-2017 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 2 066 200 \$;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2017-2018 pour le renouvellement du parc mobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2016-2017 sera reconduite;

Attendu que ce budget est réparti entre le Cégep régional et les collèges constituants en fonction de paramètres établis par le MEES;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser une allocation provisoire du budget d'investissement 2017-2018 – Renouvellement du parc mobilier sur la base des montants accordés en 2016-2017, soit 2 066 200 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

CERL-170425-06

216.7 Mandat au CCSR pour l'acquisition de mannequins simulateurs haute-fidélité et de systèmes de captation : ratification de la décision de la direction générale :

Le directeur des ressources matérielles présente le dossier.

Le Centre collégial des services regroupés (CCSR) offre la possibilité de se joindre à un appel d'offres pour l'acquisition de mannequins simulateurs haute-fidélité (MSHF) et de systèmes de captation.

En vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2008 et des règlements qui en découlent, le CCSR doit identifier tout organisme public désireux de participer à son achat de groupe dans ses documents d'appel d'offres.

L'engagement financier estimé pour ce mandat est de l'ordre de 159 000 \$.

Attendu que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) offre la possibilité de se joindre à un appel d'offres pour l'acquisition de mannequins simulateurs haute-fidélité et de systèmes de captation;

Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par le CCSR;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Attendu qu'une réponse devait être acheminée au CCSR avant le 14 avril 2017;

Attendu que le directeur général a donné son aval à cet engagement, le tout devant être entériné par le comité exécutif à sa prochaine assemblée ordinaire;

Sur proposition de M. Michel Rouleau, dûment appuyée par Mme Francine Ranger,

« Il est résolu d'entériner la décision de la direction générale à l'effet de mandater le CCSR pour aller en appel d'offres pour l'acquisition de deux mannequins simulateurs haute-fidélité et d'un système de captation basé sur la télésurveillance. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-170425-07

216.8 Informations :

Sans objet.

216.9 Divers :

Sans objet.

216.10 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 20.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée